Fiche Sécurité PSPPS

Tâche à réaliser : Compactage du Remblai après Réseaux

Activité:

Compactage mécanique du remblai (sable, gravier, tout-venant) après la mise en œuvre des réseaux dans les fouilles.

Objectif:

Assurer une portance homogène et éviter les tassements différentiels sous dallage ou fondation.

Risques identifiés :

- 1. Bruit : Exposition prolongée aux vibrations et au bruit des plaques ou compacteurs
- 2. Vibrations mécaniques : Risque TMS (troubles musculosquelettiques) et canal carpien
- 3. Écrasement : Utilisation d'engins ou compacteurs à proximité d'autres opérateurs
- 4. Inhalation de poussières : Particules fines si matériau sec ou sableux
- 5. Détérioration de réseaux : Compactage excessif ou non contrôlé autour des conduits
- 6. Chute / faux pas : Déplacement sur sol meuble ou irrégulier pendant le compactage

Mesures de prévention :

- 1. **EPI obligatoires :** Bouchons d'oreilles, gants anti-vibrations, chaussures de sécurité, lunettes, gilet HV
- 2. Contrôle du compacteur : Vérification de l'état de la plaque vibrante ou rouleau avant utilisation
- 3. Distance de sécurité : Maintien d'un périmètre clair autour de l'opérateur compacteur
- 4. Compactage progressif : En couches fines, avec respect des limites techniques des réseaux posés
- 5. Arrosage / humidification : Limiter la production de poussières lors du compactage
- 6. Formation: Personnel formé à l'utilisation des outils vibrants et aux règles de sécurité associées
- 7. Organisation du poste : Zone dégagée, phasage clair avec les autres corps de métier

Photo illustrative:

